

Contrat de transition écologique du Pays de Grasse : on fait le bilan

Alors que le CTE du Pays de Grasse sera clôturé début juillet 2022 lors d'une fête avec tous les acteurs et les partenaires de cette aventure, focus sur trois actions innovantes et intéressantes de ce contrat signé le 3 juin 2019 :

- l'Escape Game de la biodiversité ;
- le projet solaire citoyen de la bergerie de la Sagne ;
- l'Aromatic Fablab.

Le CTE en chiffres

- 53 communes concernées
- 33 projets (19 réalisés, 11 en cours, 3 abandonnés)
- 22 porteurs de projets accompagnés
- 12 ETP créés
- 10 services civiques engagés
- 2 nouveaux brevets de recherche
- 3,6 millions d'euros de financements publics et privés

L'Escape Game de la biodiversité

Questions à **Quentin MATTON**, directeur de G-Addiction Jeunesse Citoyenne

Comment avez-vous eu connaissance du dispositif CTE ? De quel accompagnement avez-vous bénéficié ?

Le projet de l'Escape Game de l'environnement et de la biodiversité est un jeu pédagogique. La CA du Pays de Grasse a parlé à l'association G-Addiction de l'existence d'un CTE et de l'opportunité de l'intégrer. En fait, l'association avait déjà contacté la CA pour un projet environnement autre. En ce qui concerne l'accompagnement dont on a pu bénéficier, il s'est agi d'un accompagnement financier (la sous-préfecture de Grasse et la CA Pays de Grasse ont financé via différentes enveloppes une grande partie de l'action) mais aussi administratif pour formaliser les dossiers de demandes de financement notamment. Également, nous avons bénéficié d'un gros support en matière de communication : la CA Pays de Grasse s'est ainsi faite le relai auprès de la presse, sur internet, dans sa publication « Kiosque » de l'existence de l'Escape Game. On a également été mis en relation avec des entreprises privées, avec d'autres collectivités. On échangeait chaque semaine avec le chef de projet CTE...et le Pays de Grasse a aussi mis à notre disposition des locaux pendant trois mois. Au final, le jeu a été inauguré mi-décembre 2020.

C'est quoi un CTE ?

Lancés en 2018, les Contrats de transition écologique (CTE) traduisent les engagements environnementaux pris par la France au niveau local. Ce sont des outils au service de la transformation écologique de territoires volontaires, autour de projets durables et concrets. Mis en place par une ou plusieurs intercommunalités, le CTE est coconstruit à partir de projets locaux, entre les collectivités locales, l'État, les entreprises, les associations... Signé après six mois de travail, le CTE fixe un programme d'actions avec des engagements précis et des objectifs de résultats. **En PACA, 8 CTE ont été signés entre 2019 et 2021.** Les CTE ont depuis été remplacés ou "absorbés" par les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) lancés en janvier 2021.



INAUGURATION DE L'ESCAPE GAME, DÉCEMBRE 2020
PHOTO : ESCAPEGAMECITOYEN.FR

En 2021, c'est quelque 4000 joueurs qui ont participé, dont 3000 jeunes/familles/adultes et 1000 seniors. A l'origine, le projet était un jeu destiné uniquement aux collégiens puis il a été étendu et adapté pour les élèves d'écoles primaires, les lycéens, les étudiants, les collectivités et enfin, une version à destination des seniors a été créée.

Pouvez-vous nous parler des spécificités de votre projet ?

Notre association est une association loi 1901 qui existe depuis 11 ans. Nous sommes très implantés dans les écoles et les quartiers populaires. C'est 70 000 jeunes par an que nous touchons par nos différents actions, jeux, animations. On a constaté sur le terrain des difficultés à parler des enjeux environnementaux, à sensibiliser aux éco-gestes et comme notre champ d'action c'est justement l'éco-citoyenneté en utilisant des outils innovants...

D'ailleurs, lors de nos échanges avec la CA du Pays de Grasse, elle nous a plusieurs fois dit être à la recherche de contenus innovants. Et c'est aussi le cas des enseignants, nombreux à dire que si les questions environnementales sont présentées comme de premier plan par leur ministère de tutelle, dans les faits, ils manquent d'outils pédagogiques et de supports.

Comment avez-vous travaillé pour vous assurer du caractère scientifique et rigoureux des éléments qui fondent ce jeu ?

Au sein de l'association, on compte des titulaires de masters en biologie, de masters en développement durable, on a de la ressource pour avoir une approche assez rigoureuse d'un point de vue scientifique. Par ailleurs, nos scénarios ont été testés par les Parcs Pré-Alpes d'Azur, des Rives du Loup et du Mercantour. Preuve du caractère vertueux de notre action, l'Escape Game a été inscrit au « Green Deal 06 » porté par le Conseil départemental et au Plan climat « gardons une COP d'avance » de la région Sud. Notre jeu a également été lauréat 2021 « préservation du capital naturel » du concours national du groupe Suez. Nous avons ainsi bénéficié d'un soutien en termes de com mais aussi financier, et « mécénat de compétences ».

Diriez-vous que le projet n'aurait pas pu être mené à bien sans le CTE ?

Si il aurait abouti, mais cela aurait pris plus de temps, avec la crise sanitaire, on aurait été retardé à l'évidence. **Le CTE a constitué un accélérateur et un facilitateur.** On aurait sûrement abouti à quelque chose de moins gros et moins rapidement sans le CTE.

Au final, c'est une centaine de personnes qui ont travaillé sur ce projet.

Quelles sont, selon vous, les réussites de cette « aventure CTE » ?

Sur les 22 volontaires en service civique qui ont travaillé à l'élaboration du jeu, 5 ont été embauchés comme salariés à l'issue de ces 8 mois de service civique. C'est une réussite. D'ailleurs, l'une des services civiques a été distinguée par l'institut de l'engagement. L'autre réussite, c'est la mobilisation d'acteurs très divers pour faire advenir ce projet : les collectivités territoriales, le privé, l'éducation nationale, l'État, les quartiers populaires. Et puis, bien sûr, il y a les prix et les récompenses dont j'ai parlé plus tôt.

Des connexions, des rapprochements ont été faits avec d'autres actions du CTE ?

Oui, à l'occasion de groupes de travail, de retours d'expérience dans différentes instances, on a été amené à se rencontrer et à échanger. D'ailleurs, une collaboration est à venir avec le Centre de soin de la faune sauvage*. Des liens et des connexions ont été tissés, indéniablement.

Le mot de la fin ?

Notre projet est une sorte de dopant de la jeunesse citoyenne. Les jeunes se montrent très intéressés par la transition écologique, les actions citoyennes pour atténuer les effets du changement climatique...mais il faut leur fournir de la matière, et notre jeu répond à ce besoin.

*autre action phare du CTE

Projet solaire citoyen de la bergerie de la Sagne



BERGERIE DE LA SAGNE, PHOTO : ENERCOOP

Questions à **Alain MESSIN**, vice-président du pôle Energ'Ethique des Préalpes d'Azur

Comment avez-vous eu connaissance du dispositif CTE ? De quel accompagnement avez-vous bénéficié ?

Nous sommes en contact régulier avec la CA du Pays de Grasse d'où l'accès à l'information qu'un contrat était en cours d'élaboration. En 2015 avait été créée l'association PEP2A suite à des contacts entre Enercoop* et le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, après l'abandon d'un projet tenté

par les habitants du hameau. Et en 2017 cette association s'est transformée en coopérative. Le territoire d'action de cette coopérative était alors circonscrit au périmètre du PNR. Depuis 2019, le périmètre a été étendu à l'ensemble des Alpes-Maritimes. Nous sommes basés à Saint-Vallier-de-Thiery. Le projet de la bergerie de la Sagne était dans les tuyaux depuis longtemps, bien avant le CTE. On était déjà en pourparlers avec la propriétaire de la bergerie pour installer des panneaux. **En ce qui concerne l'accompagnement dont nous avons bénéficié, c'est essentiellement en termes de communication, de visibilité et de mise en valeur de la démarche.** Le financement de notre projet, c'est la souscription des sociétaires de la coopérative, le Conseil régional et un prêt de la Nef**.

Pouvez-vous nous parler des spécificités de votre projet ?

Il s'agit d'un projet qui vise au déploiement des ENR sur le territoire. Dans ce cas précis, que du PV en toiture, 200 m² en l'occurrence, pas d'autoconsommation mais l'électricité produite alimente les environs (elle est revendue au réseau). La première année, nous sommes dans l'obligation de passer par EDF, mais à partir de la seconde année, on fera d'Enercoop notre acheteur (la bascule est en cours).

Nous sommes clairement dans une démarche de transition écologique et énergétique. Pour ce qui est d'un intérêt financier, il est minime : la propriétaire de la bergerie perçoit un revenu de 300 euros par an et à la fin du contrat de vente, donc dans 20 ans, elle sera propriétaire de l'installation. Du point de vue de la puissance installée, on a 112 modules de 320 Wc, soit quelque 36 kWc au total. En termes d'énergie produite, la production estimée était à 49 000 kWh, la première année a permis de produire 55 000 kWh mais peut-être que les conditions étaient particulièrement favorables...à voir dans l'avenir comment cela évolue.

Diriez-vous que le projet n'aurait pas pu être mené à bien sans le CTE ?

Non, le projet aurait été mené à bien. Disons que le CTE a conforté les bonnes relations avec la communauté d'agglomération. Cela permet aussi de communiquer comme je l'ai déjà évoqué et d'engager des relations avec d'autres collectivités locales. Cela nous a aussi permis de rencontrer d'autres porteurs de projets lors des réunions de suivi du contrat.

Quelles sont, selon vous, les réussites de cette « aventure CTE » ?

La sensibilisation à notre démarche, sa promotion est un vrai plus dans la possibilité de gagner de nouveaux sociétaires...

La coopérative c'est 116 sociétaires et 63 K€ de capital. En règle générale, nos projets représentent des investissements de 50 K€, financés à 30 % par des fonds propres, le reste étant des aides et de l'emprunt. Notre prochain projet c'est une ombrière de parking à Carros (500 m², 100 kWc minimum). La métropole de Nice fait une extension du parking concerné et souhaite des ombrières avec PV. On a aussi des projets sur les bergeries, mais les difficultés de raccordement font parfois que le projet avorte. Les autres difficultés ce sont les contraintes patrimoniales quand on approche du littoral....et le manque de volonté politique.

Le mot de la fin ?

La crise énergétique semble faire évoluer les discours. Par exemple, les collectivités font montre de leur intérêt pour l'énergie bois ces derniers temps. Pour ce qui est du PV, les collectivités ne se positionnent pas franchement en faveur du PV citoyen. A noter d'ailleurs, la création d'une société dotée de 11 millions d'euros (SEM^{***}) par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes pour le développement du PV.

*Enercoop est un fournisseur français d'électricité d'origine renouvelable.

** La Nef est une coopérative de finance solidaire.

***Société d'économie mixte

L'Aromatic Fablab

Questions à **Armelle JANODY**, membre de l'association Les Fleurs d'Exception du Pays de Grasse

Pouvez-vous expliquer comment et dans quel contexte est née l'association Les Fleurs d'Exception du Pays de Grasse ?

Si Grasse et ses environs sont mondialement renommés pour l'industrie de la parfumerie installée sur ses terres, il faut avoir en tête qu'à partir des années 1950, la partie agricole de cette industrie a décliné, il est devenu beaucoup moins cher de s'approvisionner ailleurs et on a assisté à la délocalisation de la culture des plantes à parfum. En 2009, deux jeunes agriculteurs ont créé une association, Les Fleurs d'Exception du Pays de Grasse, pour **refaire vivre cette filière de plantes à parfum en misant sur la qualité des produits** (certification en agriculture biologique en particulier). La question de savoir comment revaloriser ces productions s'est alors posée. L'idée d'aller sur les salons de vente de matières premières pour rencontrer directement les parfumeurs a tout de suite fonctionné. L'enthousiasme des grandes maisons a dopé la demande et a permis l'installation de jeunes agriculteurs. En ce qui me concerne, je me suis installée en 2011 grâce à cette association et cet engouement renouvelé autour des plantes à parfum du territoire. Pour remplir sa mission de promotion et de revalorisation des productions de plantes à parfum locales, l'association Fleurs d'Exception du Pays de Grasse



VISITE DE L'AROMATIC FABLAB,
MAI 2020.
PHOTO : JEROMEVIAUD.COM

s'est dotée d'un certain nombre d'outils : un label, l'Indication Géographique (IG) Absolue Pays de Grasse, qui porte sur les essences absolues produites sur le territoire avec les plantes du territoire, un FabLab pour répondre à toutes les problématiques des agriculteurs et de la filière, un Pass saisonnier pour pallier le manque de main d'œuvre. Elle a également été une cheville ouvrière dans la démarche de reconnaissance des savoir-faire de la parfumerie par l'Unesco aux côtés de l'association du Patrimoine vivant du Pays de Grasse qui portait le dossier.

Comment avez-vous eu connaissance du dispositif CTE ? De quel accompagnement avez-vous bénéficié ?

C'est Franck Selvini (de la CA du Pays de Grasse) qui a proposé que nous rejoignons ce contrat. On a surtout bénéficié d'un accompagnement financier, le reste du projet était largement conçu et en route.

Pouvez-vous nous parler des spécificités de votre projet ?
A quel besoin répond-il ?

L'idée de cette démarche est de fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet, créer un véritable écosystème pour la reconquête de la partie agricole de la filière. Pour revenir à l'Aromatic Fablab, il s'agit de 2 hectares de terres agricoles avec des infrastructures. C'est l'outil qui permet de produire nos propres plants et de produire en bio. Le Fablab c'est cinq ambitions. 1/ produire des plants bio ; 2/ avoir un lieu pour transmettre les savoir-faire et permettre la conversion en bio, offrir des stages aux saisonniers et des enseignements aux élèves du lycée horticole local ; 3/ développer des programmes de R&D auprès de deux publics distincts : les producteurs et les industriels 4/ produire de l'hydrolat et des fleurs séchées 5/ produire des fleurs qui sont destinées à être vendues à l'industrie de la parfumerie. La difficulté principale était l'accès au foncier agricole pour créer ce Fablab. La mairie de Mouans-Sartoux, très engagée dans la transition écologique, a mis à disposition un terrain de deux hectares. Les serres ont pu y être construites et un hangar le sera très prochainement. Pour parvenir à ces réalisations, le CTE a joué pleinement son rôle.

Diriez-vous que le projet n'aurait pas pu être mené à bien sans le CTE ?

Alors non, le projet aurait abouti sans le CTE mais le CTE a permis d'accélérer le calendrier, on ne serait pas allé aussi vite dans l'histoire sans ce contrat...notre démarche et son originalité ont séduit beaucoup de décideurs, par exemple la sous-préfète d'alors, Anne Frackowiak, a joué le rôle d'un véritable catalyseur. Il suffit qu'à un moment donné, il y ait un soutien pour que cela en génère trois autres !

Quelles sont, selon vous, les réussites de cette « aventure CTE » ?

Le CTE a permis la structuration du projet mais aussi la professionnalisation dans nos démarches. Parce qu'on a du faire preuve de beaucoup de débrouillardise dans tout un tas de domaines. Par exemple, le cahier des charges pour l'homologation de l'indication géographique, c'est un travail énorme...et pourtant ça a été possible sans faire appel à un cabinet spécialisé.

Le mot de la fin ?

Notre association et l'Aromatic Fablab sont devenus des acteurs reconnus et légitimes sur les territoires, et le CTE a largement participé à cela. Je remercie Franck Selvini, qui a été d'une grande écoute et d'un vrai soutien dans ce projet.

Questions à **Jérôme VIAUD**, président de la CA du Pays de Grasse et à **Franck SELVINI**, chef de projet du CTE

Pourquoi et comment le Pays de Grasse s'est lancé dans la démarche CTE ?

JV : la démarche CTE est une bonne démarche qui permet l'association de tous les acteurs du territoire. C'est donc **un contrat à la fois fédérateur et intégrateur**. On a été l'un des cinq premiers CTE signés en France et on est fier de cela. Pour répondre à votre question du comment, ça s'est fait simplement et assez naturellement.

FS : on a rassemblé le plus grand nombre d'acteurs possible pour co-construire le contenu de ce contrat autour d'une thématique forte : la biodiversité sauvage et cultivée.



Contrat de Transition Écologique
du Pays de Grasse
Biodiversité & changement climatique

Quelles sont, selon vous, les réussites de cette « aventure CTE » ?

JV : nous avons réussi à créer des choses concrètes, qui ont abouti, ce n'a pas été uniquement des belles phrases. Je pense à la création du Centre de soin de la faune sauvage, une vraie réussite, à l'Escape Game de la biodiversité, qui est un succès partout où il est décliné, à l'Aromatic Fablab dont j'ai eu l'occasion de parler avec Madame Greenwood au ministère il y a peu. Mais il y a aussi la climatisation végétale, l'écopâturage qui se développe sur les communes alentours.

FS : l'organisation d'une cinquantaine de rencontres, de réunions, d'ateliers, cela été l'occasion pour les différents acteurs du territoire d'échanger et de faire émerger des projets, et ça c'est une réussite indéniable. Ce qui est aussi gage de succès c'est quand il y a prolongement d'actions inscrites au contrat. Par exemple, une mallette pédagogique à partir de l'Escape Game de la biodiversité est en cours d'élaboration, et la CAPG va y participer. Ou encore : le Centre de soin de la faune sauvage qui sensibilise les employés municipaux de certaines communes. **On assiste à un effet de levier générateur de nouveaux projets et d'acquisition de nouvelles compétences.**

A quelles difficultés votre collectivité a-t-elle été confrontée dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce contrat de transition écologique ?

JV : le COVID a ralenti certaines actions. Concernant l'action « université du sauvage », on aurait aimé aller plus loin mais on a manqué de portage, c'est un projet très ambitieux, de grande envergure, peut-être que ce n'était pas un projet calibré pour le CTE, surtout si l'on pense au délai de 3 ans. Mais on peut quand même se féliciter que l'étude prévue ait été menée à son terme.

FS : ce qui s'est révélé difficile, c'est le suivi d'un nombre important d'actions pour pouvoir conduire une bonne évaluation du dispositif.

On assiste à un chassé-croisé de dispositifs pour que la transition écologique puisse se faire, d'après vous, quel serait le bon moyen de contractualisation entre l'État et les territoires pour que des évolutions concrètes et durables en matière de TE soient constatées ?

JV : la contractualisation entre l'État et les collectivités locales est une bonne chose pour fédérer les énergies et les compétences. Pour autant, il y a une nécessité de davantage de moyens et de forces sur ces questions. Le soutien financier pourrait être plus marqué. Il faudrait valoriser davantage ce qui est fait, cela reste trop confidentiel à mon sens...

FS : l'expérimentation CTE, c'est vraiment une belle expérience, productive, intéressante, efficiente, **la clé du succès à mon sens c'est de ne pas s'éparpiller, de rester sur une thématique forte, un fil conducteur, la participation du plus grand nombre possible d'acteurs également, ça, c'est important, les gens ont envie aujourd'hui de s'impliquer sur sujets, il faut leur en offrir la possibilité.** Pour exemple, la CA a lancé il y a trois semaines son PAT* par une belle journée d'échanges et la participation a été une vraie réussite.

* Projet alimentaire territorial